

Fonctions Publiques



**FONCTIONS PUBLIQUES – CGC**

15-17 rue Beccaria 75012 Paris

☎ 01.44.70.65.90

[fonctions.publiques@cfecgc.org](mailto:fonctions.publiques@cfecgc.org)

<http://www.fonctions-publiques-cfecgc.org>

# Communiqué de Presse

Deux Syndicats de hauts fonctionnaires appartenant à la Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC ont saisi la Ministre des Fonctions Publiques sur la discrimination liée à la parution du décret N° 2015-492 du 29 avril 2015.

Ce texte supprime l'indemnité compensatrice de la CSG pour les fonctionnaires qui, en 1997, avaient perdu du pouvoir d'achat.

Ce texte crée également une rupture d'égalité entre les agents d'un même corps.

Par ailleurs, l'encadrement ainsi que les fonctionnaires bénéficiant de primes compte-tenu de la dangerosité de leurs missions sont les premières victimes de l'application de ce décret.

La pseudo réponse par voie de presse de la Ministre des Fonctions Publiques ne nous convient pas.

⇒ Pour toutes ces raisons, la Fédération des Fonctions Publiques CFE-CGC a déposé un recours gracieux relatif à la parution de ce texte qui ne respecte pas les principes élémentaires d'équité.

⇒ Nous prendrons nos responsabilités devant les tribunaux afin que les fonctionnaires ne soient pas encore victimes d'une mesure injuste et antisociale.